

IX

M. Lequeux. – Jansénisme et jésuitisme. – Feu contre feu. – Messire Pallu et Messire Baillès convaincus d'ignorance crasse. – Fondation de l'*Observateur catholique*. – Attaques contre le nouveau dogme de l'Immaculée-Conception. – M. le cardinal Gousset et M. Matou, évêque de Bruges, réfutés. – Mgr Clausel de Montais, évêque de Chartres vient à Paris pour me féliciter. – Les Sulpiciens empêchent mon entrevue avec le vénérable évêque. – Pourquoi les Sulpiciens sont devenus ultramontains. – Suite de mes attaques contre l'ultramontanisme et l'Immaculée-Conception. – Publication des *Mémoires* et du *Journal* de l'abbé Ledieu sur Bossuet. – MM. Poujoulat et Dulac convaincus d'ignorance. – Publication de l'*Histoire des Jésuites*. – Pourquoi on n'a pas mis cet ouvrage à l'index. – Attaques contre les dévotions nouvelles. – Mgr Van Santen, archevêque d'Utrecht, se prononce en ma faveur. Après sa mort, les représentants de la vieille Eglise de Hollande défendent la papauté contre moi. – Singulière situation de cette Eglise. – Je n'ai aucune peine à réduire au silence ses théologiens. – Cette Eglise, qui aurait pu avoir un si bel avenir, se meurt faute de science et de logique.

La guerre continuait entre les journaux dits religieux et moi. Quelques grands journaux de Paris donnaient le ton, et tous les journaux de province s'inspiraient de leurs attaques; j'étais un révolté, un schismatique, un hérétique; mais on se gardait d'entamer avec moi une discussion sérieuse. Cependant M. Lequeux, qui avait sur le coeur la mercuriale prononcée contre lui en présence de l'archevêque Sibour, voulut se venger et plaça comme annexe aux *Mémoires de Picot*, dont il donnait alors une édition, une dissertation sur le jansénisme; elle était dirigée contre moi. Je lui répondis d'une manière tellement péremptoire que Pallu lui-même dit à M. l'abbé Léon Garapin : «Comment M. Lequeux a-t-il pu se décider à attaquer M. l'abbé Guettée sur cette question ? Il voulait donc être battu». En effet, il le fut si bien, dans ma brochure intitulée : *Jansénisme et jésuitisme*, qu'il ne voulut pas continuer la lutte. Sans se rendre, il m'écrivit que ses occupations l'empêchaient de me répondre. Elles ne l'avaient pas empêché de m'attaquer.

Messire Pallu, que je viens de nommer, se lança alors comme écrivain. Il publia une instruction pastorale sur la liturgie romaine; un libraire la publia en brochure, et je pus alors apprécier la science de celui qui l'avait pris de si haut pour me reprocher mes prétendues erreurs. J'eus tout de suite l'idée de lui rendre un service analogue à celui qu'il m'avait rendu, et je relevai ses erreurs et contradictions dans une lettre très respectueuse, ainsi conçue :

«MONSEIGNEUR,

Permettez-moi de soumettre à Votre Grandeur les réflexions qui m'ont été inspirées par votre belle *Instruction pastorale* sur la liturgie romaine. C'est un devoir, pour tous les fidèles, d'écouter les leçons des pasteurs et de *les interroger* : car il est écrit : Interroge tes pères, et ils te répondront. C'est pour accomplir ce devoir que je sou mets à Votre Grandeur les difficultés qui se sont élevées dans mon esprit en étudiant ces belles pages que vous avez adressées d'abord simplement au clergé et aux fidèles de votre diocèse, mais qui ont dépassé ces humbles limites, grâce à une publicité aussi peu attendue qu'elle avait été peu recherchée de votre part, et aux éminents suffrages dont elles ont été honorées.

C'est vous Monseigneur, qui m'apprenez que votre *Instruction pastorale* a été accueillie avec tant de faveur : je ne puis donc en douter; je dois croire aussi que les éminents suffrages dont elle a été honorée lui étaient justement dus; on aurait peine à comprendre, après cela, comment je ne m'ensevelis pas dans le plus respectueux silence, si je n'avouais, à ma honte, que j'ai été gallican ! Je n'ai même pu me résoudre encore à faire abjuration de mon horrible et infâme hérésie, tant il est difficile de se défaire du vieil homme pour se revêtir du nouveau, créé dans la pureté ultramontaine. Un écrivain,¹ qui comme moi, gémit de n'avoir pu encore secouer ses préjugés, s'écriait dernièrement avec l'accent du désespoir :

Tantæ malis erat Romanam condere gentem !

Oh ! oui, il est bien pénible, ce travail de transformation du gallicanisme à l'ultramontanisme ! je m'efforce chaque jour de l'opérer en moi; j'ai lu, dans ce but, les oeuvres si pleines de science que nos ultramontains ont produites; et j'espère vous convaincre en cette lettre, Monseigneur, que j'ai bien profité des enseignements contenus dans votre magnifique *Instruction pastorale*.

Je ne vous suivrai pas, Monseigneur, dans toutes vos sublimes inspirations; il faut laisser aux aigles les vastes plaines de l'air; et ceux qui, comme moi, n'ont pas d'ailes doivent se résoudre à marcher sur la terre le mieux qu'il leur est possible.

¹ Le spirituel auteur des *Lettres cardinales*, Cassan de Floyrac.

J'ai donc lu, Monseigneur, votre *Instruction pastorale* sur la liturgie romaine. Je l'ai admirée comme je le devais; j'ai applaudi aux éloges désintéressés que vous a prodigués le journal infallible; mais, votre enseignement étant diamétralement opposé aux *hérésies gallicanes*, Votre Grandeur ne sera pas étonnée que les préjugés d'un vieux gallican comme moi se soient parfois révoltés. Mon coeur était avec vous, mais mon esprit était rebelle. *Proh ! dolor ! Ô préjugés gallicans !*

Votre premier chapitre, Monseigneur, est plein de poésie, il ravit l'âme. Comme vous prouvez bien que la prière publique est nécessaire à l'Eglise et au prêtre ! Dans votre enthousiasme lyrique, vous vous élevez bien au dessus de la sphère grammaticale, et l'on sent que pour vous le mot n'est rien; ainsi vous dites (p. 2) : «Par la prière publique, la religion chrétienne devient vraiment digne de Dieu.» Je croyais la religion chrétienne digne de Dieu par elle-même, parce qu'elle vient de Dieu, parce que sa doctrine est l'expression du Verbe éternel du Père, incarné et immolé pour rendre perpétuellement à Dieu un hommage digne de lui; je croyais que la religion chrétienne n'avait pas besoin de devenir digne de Dieu, par la raison qu'elle fut digne de lui dès le commencement; j'avouerai, la rougeur au front, que je ne puis pas encore comprendre comment le chant du peuple fidèle et le bréviaire du prêtre sont cause que la religion elle-même devient digne de Dieu. Mais, Monseigneur, vous l'avez dit.

Votre Grandeur nous apprend encore (p. 3) que : «La liturgie est l'expression des prières de l'Eglise entière».

La liturgie ne serait-elle pas plutôt l'ensemble, la collection des prières ecclésiastiques que l'expression de ces prières ? En elle-même, la prière est l'expression d'un sentiment; mais la liturgie est-elle l'expression des prières ? Est-elle surtout l'expression des prières de l'Eglise entière ? Il suivrait de là, Monseigneur, qu'une prière aurait besoin d'appartenir à l'Eglise entière pour faire partie de la liturgie. Or, j'ai cru jusqu'à présent que Pie V lui-même avait respecté les liturgies particulières de certaines Eglises, l'Ambrosienne ou la Mozarabique, par exemple, même les liturgies de Paris, de Lyon et autres qui étaient antérieures de plus de deux cents ans à la bulle *Quod a nobis* ? Ces liturgies particulières, n'étant pas l'expression des prières de l'Eglise entière, n'étaient pas, selon vous, des liturgies légitimes; comment se fait-il donc, Monseigneur, que Pie V lui-même les ait respectées ? Aurait-il eu, par hasard, des tendances gallicanes ? Je serais tenté de le croire, et je douterais de son salut s'il n'avait pas été canonisé dans toutes les règles; sa bonne foi lui aura servi d'excuse devant Dieu. En effet, son ignorance liturgique devait être invincible, puisqu'en son temps on ne possédait encore ni votre *Instruction pastorale*, ni les Institutions de dom Guéranger, ni les fines observations de M. Meslé, ni les profonds articles de M. Dulac, de *l'Univers*, ni le dictionnaire de M. Pascal. Ces illustres personnages sont les flambeaux lumineux qui nous ont inondés de science liturgique; or, parmi ces gloires, vous n'êtes pas, Monseigneur, la moins brillante; votre humilité me pardonnera cette petite flatterie, aussi sincère qu'elle est méritée.

Ce qui fera surtout l'admiration de la postérité, Monseigneur, c'est que la savante école à laquelle vous appartenez a trouvé le moyen de refaire l'histoire entière de la liturgie; et, ce qui est plus étonnant encore, de la refaire sans aucun fait. Autrefois, on voulait des faits pour faire une histoire quelconque. Ô préjugés ! des faits ! mais les faits tuent comme la lettre, l'esprit seul vivifie; aussi, Monseigneur, êtes-vous très spirituel dans votre *Instruction pastorale*; et si, par hasard, vous affirmez que vous allez vous appuyer sur des faits, vous prouvez bien vite que vous n'attachez pas à ce mot le sens ordinaire, que vous ne vous abaissez pas jusqu'à nous donner cette pâture grossière des faits historiques, bonne seulement pour les encroûtés du gallicanisme. Les estomacs ultramontains veulent quelque chose de plus délicat, une substance éthérée, comme l'ambrosie, ou bien encore l'émanation d'une fleur. C'est sur un fait aussi aériforme que vous appuyez, Monseigneur, votre distinction des deux époques liturgiques : celle de formation et celle d'unité.

Vous établissez cela, Monseigneur, dans votre troisième chapitre, en tête duquel vous avez soin d'inscrire cette majestueuse proposition (p. 5) :

Les évêques n'ont jamais eu, relativement à cet objet important (la Liturgie), une autorité sans règle et sans subordination. Cette VÉRITÉ de la théologie et du droit canon va nous apparaître à la lumière de l'histoire de l'Eglise.

Qu'est-ce qu'une vérité de la théologie, Monseigneur? Il me semble que c'est un dogme révélé et défini par l'Eglise. Qu'est-ce qu'une vérité du droit canonique? Une loi formelle, revêtue de toutes les conditions requises pour qu'elle oblige. Vous dites donc, Monseigneur, que c'est une vérité de foi que les évêques n'ont jamais eu qu'un pouvoir secondaire relativement à la liturgie ? Vous dites donc qu'il existe dans le droit canonique une disposition formelle qui ne leur laisse que ce pouvoir secondaire ? Vous auriez bien donc, Monseigneur, nous démontrer

clairement que votre dogme a pour lui le témoignage toujours et partout uniforme, qui est, selon saint Vincent de Lérins, le critérium de tout dogme catholique; il n'eût pas été inutile non plus peut-être de citer le texte d'une loi dont personne n'avait entendu parler avant la publication de votre *Instruction pastorale*. Mais ce petit oubli, certainement involontaire, ne m'empêche pas d'apprécier votre proposition comme elle le mérite. C'est là, on peut le dire, une improvisation capable de faire mordre la poussière à tous les gallicans, passés, présents et futurs; une vérité de la théologie et du droit canonique !!! Songez-y donc, gallicans ! ne vous y trompez pas, cela veut dire que vous êtes des hérétiques et des insurgés. Que faire, Monseigneur, de cette race maudite, toute souillée de révolte contre votre vérité et votre loi ? Il n'y a qu'un moyen d'en purger la terre, c'est de la livrer à la Sacrée-Congrégation du Saint-Office, qui brûlera les corps pour sauver les âmes. Heureux les gallicans ! si, grâce à leur chétif sacrifice, Dieu leur épargne les feux éternels !

J'arrive, Monseigneur, à votre distinction des deux époques liturgiques; vous dites donc (p. 5) :

«Il faut distinguer deux époques dans l'histoire de la liturgie : l'époque de la formation des diverses liturgies, et l'époque de l'unité dans la liturgie.»

Vous admettez donc qu'il y eut primitivement dans l'Eglise diversité liturgique ? Vous ne pouviez guère, en effet, Monseigneur, nier ce fait, qui n'est pas moins visible dans l'histoire ecclésiastique que le soleil dans la nature; mais ne voyez-vous pas combien ce fait favorise le système gallican ? Il est vrai que vous vous hâtez d'affirmer (p. 9) que les évêques avaient alors des pouvoirs extraordinaires qu'ils n'ont plus aujourd'hui. Mais, Monseigneur, qui vous a dit cela ? où avez-vous vu que les pouvoirs exercés par les premiers évêques ne leur avaient pas été conférés par leur ordination et leur institution canonique, ou que l'ordination et l'institution ne confèrent plus aujourd'hui les mêmes pouvoirs qu'autrefois ? Vous dites bien haut que votre assertion est un fait et un principe sans la connaissance duquel on ne comprend rien à l'histoire de l'Eglise; comment se fait-il alors que tous ceux qui ont écrit cette histoire n'y aient même pas songé ? ...

Hélas ! je me suis oublié ! J'ai raisonné ! Maudit vieil homme qui l'emporte toujours sur le nouveau que je voudrais si bien former en moi ! Pardon, Monseigneur, j'admire votre fait-principe à l'aide duquel vous expliquez si bien la diversité liturgique dont les gallicans ont tant parlé. Mais votre fait-principe n'est pas un de ces faits brutaux qui résistent au génie lui-même : c'est un fait d'un genre particulier, un fait aimable, bien élevé, complaisant, qui s'assouplit quand on veut, qui se transforme au moindre signe, qui se prête, de la meilleure grâce, aux besoins d'une cause. C'est un fait qui s'invente et ne s'impose pas; enfin, c'est un fait à l'ultra-montaine imaginé tout exprès pour faire comprendre l'histoire.

Aussi est-il en même temps principe; non pas principe impitoyable qui a sa formule dans la lettre, mais dans l'esprit, un principe subtil, pur, et que n'a jamais souillé le contact d'un Gralien. Or, ce fait-principe aide non seulement à comprendre l'histoire, mais il a de plus l'immense avantage de faire comprendre l'ÉTAT COMPARATIF DE L'ANCIEN DROIT COMMUN ET DU NOUVEAU. Pourquoi faut-il qu'il ne me fasse pas comprendre aussi parfaitement cette admirable phrase ! elle me semble bien belle pourtant.

J'ai encore un scrupule, Monseigneur, touchant votre distinction des deux époques liturgiques : c'est que tous les faits la condamnent, comme vous en conviendrez tout à l'heure. Mais, grâce à votre *Instruction pastorale*, je commence à voir que c'est une étrange opinion que celle de ces gens qui prétendent que l'histoire doit être composée de faits bien authentiques, et que ces faits doivent être d'autant plus solidement prouvés que l'on veut appuyer sur eux des opinions controversées. Arrière ce gallicanisme qui ne sait que raisonner et prouver ! L'ultramontanisme se contente de parler, et veut qu'on obéisse les yeux fermés. Il faut avouer que son principe est bien plus beau et plus fécond pour l'intelligence.

Après quelques phrases un peu vaporeuses (pardonnez-moi cette expression, Monseigneur) touchant la formation des liturgies, vous passez vite à ce que vous appelez les règles de l'unité liturgique et les preuves de l'autorité suprême du Saint-Siège en matière de liturgie.

Voyons d'abord les règles d'unité.

La première consiste dans l'obligation où étaient les prêtres d'obéir à leur évêque dans l'ordre des offices (p. 11).

Quelle pénétration que la vôtre, Monseigneur ! Un gallican oserait dire que cette obligation d'obéir à l'évêque de chaque diocèse, au moment où, de votre aveu, existait la diversité liturgique, était l'obstacle le plus direct à l'établissement de l'unité; mais un gallican raisonne, et vous, Monseigneur, vous ne vous abaissez pas jusque-là.

La seconde règle, ou loi d'unité, vous la trouvez, Monseigneur, dans la fidélité de chaque évêque à conserver la liturgie de son Eglise (p. 11).

Un gallican dirait encore que cette fidélité à conserver des liturgies particulières était, pour l'établissement de l'unité, un obstacle d'autant plus insurmontable qu'elle était plus grande.

Mais un gallican est un raisonneur, c'est convenu; et un Romain pur comme vous, Monseigneur, se contente de parler.

La troisième règle, ou loi d'unité liturgique, d'après vous, Monseigneur, c'est que des évêques, réunis en conciles provinciaux, firent des prescriptions touchant des formules liturgiques, et défendirent d'adopter celles qui n'auraient pas leur approbation.

Ces évêques me semblent user bien largement de leur pouvoir secondaire; qu'en dites-vous, Monseigneur ? Un gallican trouverait certainement encore dans cette règle d'unité une preuve de diversité : mais, non seulement vous y voyez le contraire, mais vous affirmez, de plus, que les évêques, dans ces conciles, limitaient leur pouvoir liturgique. Comme Votre Grandeur sait pénétrer au fond des choses et en tirer des idées toutes neuves, inattendues, contraires à tout ce que les autres y trouvent !

Maintenant, Monseigneur, *paulo majora canamus*. Voyons les preuves qui établissent, d'après Votre Grandeur, l'action du pouvoir suprême du Saint-Siège dans les choses liturgiques.

1° « Le pape saint Victor intervint dans la question de la Pâque. » (P. 13.)

Quelle preuve accablante ! Le pape Victor veut que l'Eglise d'Orient célèbre la Pâque le même jour que l'Eglise de Rome; l'Eglise d'Orient refuse positivement; et voilà comment est prouvé invinciblement le pouvoir suprême du Saint-Siège sur la liturgie !

2° «Le Bréviaire romain mentionne, dans la légende des papes des premiers siècles, ce qu'ils firent pour la liturgie.» (P. r3.)

Ces légendes ne disent à peu près rien, et, de plus, elles sont apocryphes; mais elles n'en prouvent pas moins le pouvoir suprême, on le comprend parfaitement.

3° «Le pape saint Innocent, au cinquième siècle, représentait la nécessité de s'en tenir à la tradition liturgique.» (P. 13.)

Or, il y avait variété précédemment; il fallait donc que chaque Eglise fût fidèle à sa liturgie, ce qui devait l'empêcher de s'entendre avec les autres pour en adopter une commune.

Cependant, Monseigneur, votre argumentation n'en est pas moins satisfaisante.

4° «Saint Grégoire autorise l'apôtre de l'Angleterre à établir quelques rites convenables à l'état de son nouveau troupeau.» (P. 14.)

Voici, Monseigneur, le fait auquel Votre Grandeur fait allusion :

«Saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, part de Rome et traverse les Gaules pour se rendre au lieu de sa mission. Pendant son voyage, il remarque une grande diversité dans les liturgies des Eglises qu'il visite, et il écrit à saint Grégoire pour lui demander quelle liturgie il choisira pour la nouvelle Eglise qu'il va fonder. Le pape saint Grégoire, réformateur de la liturgie romaine, lui répond qu'il devra composer sa liturgie de tout ce qu'il a trouvé de mieux dans celles des Eglises qu'il a visitées.»

Voilà le fait dans toute sa simplicité; vous n'y voyez qu'une simple autorisation d'établir quelques rites. Aussi avez-vous bien soin d'avertir que, jusqu'à vous, Monseigneur, le fait avait été mal apprécié. Je remercie pour mon compte Votre Grandeur de la précaution qu'elle daigne prendre; mais elle aurait bien dû expliquer comment ce fait a été mal apprécié, et les raisons qui l'ont déterminée à lui donner un sens différent de celui qui a été généralement adopté jusqu'à notre temps. Tous ceux qui ont lu la lettre de saint Grégoire n'ont pu jusqu'ici s'empêcher de croire que ce grand et saint pape n'avait été partisan ni de l'unité liturgique, ni du pouvoir suprême du Saint-Siège dans les choses liturgiques. Je crois donc, Monseigneur, que vous devrez avoir recours à toutes les ressources de votre subtile et ingénieuse logique pour convaincre tout le monde que, jusqu'à vous, personne n'a compris la lettre de saint Grégoire.

Mais que dis-je ? vous l'affirmez, n'est-ce pas assez ? Oui, c'est assez pour les ultramontains. Quant aux gallicans, valent-ils la peine qu'on s'en occupe ?

Avant de passer avec vous, Monseigneur, à l'époque d'unité liturgique, je me permettrai de faire une réflexion sur une phrase que je trouve à la page 8 de votre *Instruction*.

«Ne croyez pas, dites-vous, qu'on ait alors (au cinquième siècle) composé ces liturgies comme de nouveaux livres. Non : on mit par écrit tout ce que l'on conservait principalement par tradition.»

J'aurais vivement désiré, Monseigneur, que Votre Grandeur eût daigné corroborer cette assertion au moins d'une preuve. J'ai lu, en effet, quelque part que saint Venerius de Marseille, a fait composer, au cinquième siècle, de nouveaux livres liturgiques par le prêtre Musoeus; Salvien, à la même époque, fit aussi de nouveaux livres de liturgie; avant eux, saint Hilaire, de Poitiers,

avait composé un livre d'hymnes; Claudien Mamert, par ordre de son frère saint Mamert, de Vienne, rédigea une liturgie tout entière; dans le même temps, saint Sidoine Apollinaire composait des préfaces et des messes. Je pourrais citer encore d'autres faits semblables, si je tenais à passer pour un savant; de tout cela on serait assez porté à conclure que votre proposition, Monseigneur n'est pas aussi exacte qu'on pourrait le désirer. Qu'en pense Votre Grandeur ?

Pour résumer ce que vous avez dit, Monseigneur, sur la première époque liturgique, que vous appelez époque de formation, il est certain : 1° que, dans les huit premiers siècles de l'Eglise, il y eut diversité liturgique; car vous fixez vous même au neuvième siècle ce que vous appelez l'époque d'unité; 2° que les évêques, pendant les huit premiers siècles, ont donné à leurs Eglises des liturgies particulières; 3° que Votre Grandeur a oublié de prouver que les évêques, en donnant ces liturgies, ont agi, comme elle le prétend, en vertu de pouvoirs extraordinaires que les évêques n'ont plus aujourd'hui.

Vous comprendrez, Monseigneur, que cet oubli devra être réparé, et vous tiendrez sans doute à appuyer cette vérité de la théologie et du droit canonique sur des témoignages si nombreux, si formels, si authentiques, qu'elle apparaîtra radieuse, à la lumière de l'histoire ecclésiastique, comme vous l'aviez promis.

J'entre maintenant à votre suite, Monseigneur, dans le sanctuaire vénérable que vous appelez l'époque d'unité.

Vous dites un mot de Pépin et de Charlemagne, qui furent, dites-vous, les auxiliaires de la papauté dans l'établissement de l'unité liturgique; vous auriez pu ajouter, Monseigneur, que Charlemagne, tout en adoptant quelques livres de chant romain, faisait composer d'autres livres liturgiques, et que, dans le courant du neuvième siècle, Amalaire constata qu'il n'y avait aucun rapport entre les livres liturgiques de Rome et ceux de France. Il suivrait de là que l'amour prétendu de Charlemagne pour l'unité liturgique n'aurait pas obtenu de résultats durables. Je pourrais, Monseigneur, vous en donner bien d'autres preuves; mais cette peine serait inutile, car Votre Grandeur l'avoue de cette manière à la page 17: «Les ordres religieux, dites-vous, et principalement ceux de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise, aidèrent beaucoup à l'établissement de l'unité liturgique.» Votre Grandeur daignera remarquer que les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise ne naquirent que dans le courant du treizième siècle, et que les ordres religieux antérieurs, comme les Clunistes et les Cisterciens, avaient des liturgies particulières. Ce ne fut donc qu'à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième qu'ils purent travailler, comme vous le dites, à l'établissement de l'unité liturgique. S'ils travaillèrent à cet établissement, c'est que cette unité n'était pas encore établie ; qu'en pensez-vous, Monseigneur ? C'est donc avec raison que je n'ai pas pris la peine de vous exposer les raisons pour lesquelles je ne pouvais admettre votre unité du neuvième au quatorzième siècle; vous avouez vous-même qu'elle n'exista pas plus à cette époque que dans les huit premiers siècles de l'Église.

Maintenant, quel fut le résultat des travaux des Dominicains et des Franciscains ?

Je suis encore heureux, Monseigneur, de pouvoir vous citer : «La liturgie romaine, dites-vous, devint la liturgie de presque toute l'Eglise latine, et les usages particuliers à beaucoup de diocèses n'empêchaient pas que le fond de la liturgie ne fût romain.»

Ainsi, Monseigneur, l'unité si belle qu'auraient établie les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François n'empêchait pas que des Eglises entières n'eussent des liturgies particulières, et que beaucoup de diocèses n'eussent des usages particuliers.

D'après Votre Grandeur, le quatorzième siècle aurait donc été l'époque de cette belle unité liturgique. Elle ne dura pas longtemps, à ce qu'il paraît; car vous nous dites, aussitôt qu'au seizième siècle Paul IV et le concile de Trente durent songer à la réforme de la liturgie. Vous auriez pu dire encore, Monseigneur, que tous ceux qui alors s'occupèrent de cette réforme s'accordèrent sur ce point : que, depuis deux cents ans, les abus les plus déplorables s'étaient introduits dans les offices de l'Église et dans les livres liturgiques. Il faudrait en conclure que les quatorzième et quinzième siècles furent une époque de confusion et de désordre liturgique; cependant, Monseigneur, c'est l'unique place que vous ayez trouvée dans l'histoire pour y placer votre unité. Il faut avouer que cette pauvre unité a du malheur. Malgré les efforts héroïques de Votre Grandeur pour lui trouver une petite place, tous les siècles la repoussent, et, par une fatalité plus grande encore, vous êtes condamné à prouver vous-même que cette place n'existe pas pour elle. Les papes eux-mêmes s'appliquent, pour ainsi dire, dans leurs bulles à lui ôter ces quatorzième et quinzième siècles, où vous espériez qu'elle pourrait se cacher en paix. Où la placerons-nous donc, Monseigneur ? Exista-t-elle, du moins, depuis que saint Pie V eut réformé la liturgie romaine ? Oui, répondez-vous, à la page 21 : «Vers la fin du seizième siècle, l'unité

liturgique se trouvait établie, autant que possible, dans l'Église latine et dans la France elle-même.»

Est-ce bien vrai, cela, Monseigneur ? Pour ne parler que de la France, qui nous est plus connue que les autres Églises, je ne vois que trois provinces ecclésiastiques qui adoptèrent les livres liturgiques de saint Pie V; celle de Bordeaux, où la liturgie romaine était déjà en usage auparavant, et celles de Narbonne et d'Aix. Les autres Églises conservèrent leurs liturgies particulières, et les conciles de Rouen, de Reims et de Tours se contentèrent de décider qu'on réformerait ces liturgies, selon l'esprit du concile de Trente et du Saint-Siège, c'est-à-dire qu'on éliminerait tout ce qui était apocryphe, ridicule ou scandaleux. L'évêque de Paris ayant voulu, à la fin du seizième siècle, adopter les livres romains, son chapitre protesta contre cette résolution, et la Sorbonne, dont vous admirez, Monseigneur, les beaux principes liturgiques (p. 25), donna en cette occasion une consultation dans laquelle elle adopta des principes diamétralement opposés à ceux de Votre Grandeur.

La réforme prescrite à la fin du seizième siècle pour les liturgies particulières s'effectua aux dix-septième et dix-huitième. Voilà pourquoi, Monseigneur, on voit naître à cette époque ces nouveaux livres liturgiques contre lesquels, à l'exemple de dom Guéranger, vous faites éclater une si sainte colère. Je respecte votre indignation, Monseigneur, et je me contenterai de faire remarquer à Votre Grandeur une expression qui n'est pas aussi exacte qu'on pourrait le désirer. Vous appelez la réforme liturgique des dix-septième et dix-huitième siècles un événement inouï dans l'histoire de la liturgie. Ce que j'ai eu l'honneur de vous dire précédemment démontre assez que cet événement est ordinaire et non pas inouï dans l'histoire de la liturgie; c'est là sans doute ce que vous avez eu l'intention de dire.

Autant que possible, Monseigneur, il faut interpréter les choses avec bénignité et charité; Benoît XIV a prescrit cette règle aux consultants de l'Index, et tout chrétien doit en agir ainsi pour obéir à la raison en même temps qu'au devoir de la charité fraternelle. Je pense donc qu'il faut mettre le mot *inouï* sur le compte de l'imprimeur et excuser l'ignorance liturgique de ce pauvre homme, qui n'est pas obligé d'en savoir aussi long qu'un évêque en histoire ecclésiastique.

J'en ai fini, Monseigneur, avec la théorie liturgique, qui remplit les trente premières pages de votre *Instruction pastorale*.

Je ne dirai qu'un mot à Votre Grandeur touchant son examen de la question liturgique dans son diocèse de Blois. Pensez-vous, Monseigneur, qu'il soit bien de dire tout crûment aux fidèles de ce diocèse que vos prédécesseurs dépassèrent les limites de leur pouvoir liturgique (p. 34) ? de leur apprendre que M. de Sausin, un des évêques les plus respectables de notre temps et qui jouissait d'une grande réputation de science et de sainteté dans votre diocèse de Blois, a cherché, jusqu'à la mort, à soutenir l'oeuvre des évêques qui dépassèrent les limites de leur pouvoir ? Pensez-vous qu'il était bien, au début de votre épiscopat, d'aller faire, du haut d'une petite brochure, le procès à de vieux évêques qui avaient, Monseigneur, la même autorité que vous ? Croyez-vous que vous n'affaiblissez pas votre propre autorité aux yeux des fidèles en attaquant celle de vos prédécesseurs, qui ne fait qu'un tout moral avec la vôtre ? Je ne nie point le droit que vous aviez d'adopter pour votre diocèse les livres de la liturgie romaine; mais, je dis, Monseigneur, que Votre Grandeur pouvait le faire sans infliger un blâme public à des évêques qui n'ont eu que le tort de penser autrement que vous. Vous êtes, Monseigneur, un grand évêque, un liturgiste habile, un théologien profond; je veux bien le croire; mais on peut être tout cela sans se poser en juge infaillible des vivants et des morts.

Maintenant, que dirai-je, Monseigneur, du reste de votre *Instruction pastorale* ? Votre Grandeur, dans l'espace de quatre-vingts pages, n'a pas épargné les phrases pour nous prouver que rien dans le monde n'égale le Bréviaire romain. Le Bréviaire romain surpasse tous les autres livres en éloquence, en onction, en images, en sentiments. Le plus petit mot du Bréviaire romain, que dis-je ? une simple lettre du Bréviaire romain, surpasse en beauté tout ce que vous pourriez trouver ailleurs. Oh ! ah ! c'est admirable quand on le rencontre dans le Bréviaire romain. Le Bréviaire romain est un poème épique ! Heureux Italiens ! ils avaient déjà le Roland furieux et la Jérusalem délivrée; ils peuvent joindre à ces deux chefs-d'oeuvre le Bréviaire romain ! Le Bréviaire parisien est composé de psaumes, de passages de l'Écriture sainte et des Pères, comme le Bréviaire romain ! mais ce qui est beau dans le romain est détestable dans le parisien; le parisien possède des légendes comme le romain, mais, fi donc ! il a osé en ôter les faits apocryphes, qui font toute la beauté des légendes romaines ! Le parisien possède des hymnes comme le romain ! mais il a osé préférer celles de Santeuil et de Coffin à celles du Bréviaire romain ! Quelle profanation ! préférer des odes pieuses, aussi riches de poésie que celles d'Horace, aussi belles de sentiment que les chants prophétiques, à des rapsodies qui n'ont ni pensées, ni style, ni poésie ! Mais ces rapsodies sont belles, parce qu'elles sont dans le Bréviaire romain; et les

hymnes de Santeuil sont détestables parce qu'elles sont dans le parisien. Monseigneur d'Astros² et M. l'abbé Laborde³ ont été vraiment par trop simples de prouver que, sous tous les rapports, les livres de la liturgie parisienne sont bien supérieurs aux livres romains. Ces théologiens ne savaient pas le premier mot de la question. Ils auraient bien dû comprendre, comme vous, Monseigneur, que tout ce qui est romain est bon, parce que c'est romain; que tout ce qui est parisien est mauvais, parce que c'est parisien.

Avec ce principe et des points d'admiration, vous avez su habilement vous soustraire, Monseigneur, à une discussion qui n'eût pas été digne de Votre Grandeur. Je sais, Monseigneur, que vous n'aviez rien à craindre dans cette discussion. Personne plus que moi n'admire la science dont nous possédons, dans votre *Instruction pastorale*, un impérissable monument. Mais les raisonnements des gallicans eussent entravé l'élégante rapidité de votre style. Il valait mieux vous en rapporter exclusivement à Dom Gueranger; transporter toutes ses idées (les gallicans disent ses erreurs) dans votre *Instruction pastorale*; les enseigner du haut de votre chaire épiscopale, passer condamnation sur tout le reste, et prouver ainsi au monde catholique que la cause du Bréviaire romain est gagnée.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur.»

Cette lettre était certainement assez respectueuse. Je la fis imprimer et envoyer en brochure à Messire Pallu, qui ne souffla mot et se garda bien de la faire mettre à l'index.

Mon ami, M. Léon Garapin m'écrivit : «Personne à l'évêché ne parle de votre lettre. Pour moi, si j'étais évêque, je serais bien humilié si je m'étais mis dans le cas d'en recevoir une pareille.»

Il fallait bien prouver à Messire Pallu qu'il n'était qu'un ignorant, puisqu'il s'érigeait si majestueusement en censeur de ceux qui savaient quelque chose.

Je rendis le même service à Messire Baillès, un des trois pierrots du conciliabule de La Rochelle. Il publia aussi une instruction pastorale sur l'index.

Ce factum était principalement dirigé contre moi. Je dus y répondre. Je prouvai donc à Baillès qu'il ne savait pas ce que c'est que l'Index; qu'il en a fait une histoire remplie d'erreurs et de contradictions; que jamais l'Index n'a été reçu en France; que, pour prouver le contraire, Baillès n'avait avancé que des faits faux et des textes inexacts; que cet apologiste de l'Index n'avait été, par conséquent, qu'un mauvais avocat de la Sacrée-Congrégation.

L'instruction pastorale de Baillès était de même force que celle de Pallu. Ce pierrot du concile de la Rochelle aurait voulu donner une preuve de son ignorance crasse qu'il n'aurait pas mieux réussi.

J'entrai en lutte, à la même époque, contre le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. Ce prélat se croyait un grand homme parce qu'il avait pour père l'écrivain de ce nom, qui avait obtenu une certaine célébrité sous la monarchie de la branche aînée; mais il se trompait; son père ne manquait pas de talent, mais le fils n'en avait pas du tout.

Mon ami l'abbé Prompsault ayant fait un petit volume sur le Siège du pouvoir dans l'Église, M. le cardinal de Lyon fit un mandement pour le condamner. Prompsault était gallican; le cardinal de Bonald lui opposa l'ultramontanisme. Je prouvai au cardinal que sa doctrine ultramontaine était absolument fausse; que l'autorité qu'il réclamait pour le pape était contraire à l'Écriture sainte, à la Tradition, à l'histoire ecclésiastique.

Ma lettre au cardinal archevêque de Lyon était un témoignage fort clair en faveur de l'étude que j'avais faite de la papauté. Depuis que l'on me persécutait à propos de l'Index, j'avais étudié non seulement l'histoire de cette congrégation mais celle de la papauté. Mes lettres à Baillès et au cardinal de Bonald prouvèrent que mes études avaient été sérieuses et devenaient de jour en jour plus indépendantes; j'avais laissé de côté cette timidité qui m'avait fait humilier devant M. Sibour et devant la congrégation de l'Index; j'abordais avec la plus entière indépendance les questions que j'étudiais, et, je n'avais qu'un but : celui de connaître et d'exposer l'exacte vérité.

² L'Église de France injustement flétrie, etc., par Monseigneur d'Astros, archevêque de Toulouse. Ce livre est une réfutation savante et digne des Institutions liturgiques de D. Gueranger.

³ *Lettres parisiennes*. Ce livre, fort savant, contient un parallèle très bien fait et complet du Bréviaire parisien et du Bréviaire romain.

Après avoir publié mes *Lettres à quelques évêques*, je pensai qu'il vaudrait mieux publier une Revue dans laquelle je pourrais faire une guerre plus vive aux ultramontains. Je fondai donc l'*Observateur catholique*. Par prudence, et pour m'éviter de nouveaux désagréments, je ne signai pas d'abord mes articles. Des amis, comme MM. Parent du Châtelet, Guélon, Poulain, etc., etc., signaient pour moi. On ne se trompait pas sur la valeur de ces signatures et, dès que le premier numéro parut, Rome le mit à l'index. Ce décret me fit rire, et je fis observer à mes abonnés qu'ils ne devaient pas trop s'effrayer de la censure, puisque chaque numéro ne pourrait être censuré qu'après son apparition, c'est-à-dire quand ils l'auraient lu. Au lieu de m'arrêter dans la guerre que je déclarais à l'ultramontanisme, la censure de l'Index ne fit que m'encourager, en me prouvant que je frappais juste. Déjà, dans ma lettre au cardinal de Bonald j'avais écrit que le système papal était le plus grand obstacle à l'union avec les autres églises chrétiennes, particulièrement avec l'Église orientale. J'étais lancé sur la voie, et chaque numéro apportait la preuve des progrès que je faisais dans la doctrine vraiment catholique-orthodoxe. J'attaquais avec vigueur les mandements hétérodoxes des évêques, les nouvelles inventions dites religieuses. Le nouveau dogme de 1854 me fournit surtout l'occasion de faire les études les plus approfondies sur la question de l'Immaculée-Conception. M. le cardinal Gousset publia un gros volume pour en faire l'apologie; je ne laissai debout aucun de ses raisonnements, aucun de ses textes. Il avait osé attribuer à l'Église orientale la doctrine papale sur cette question. Je lui prouvai qu'il n'en était rien et que des fidèles de cette Église, consultés par moi, m'avaient prouvé qu'ils ne comprenaient même pas la question. Ils s'imaginaient que le pape avait décidé que Marie était immaculée, en ce sens qu'elle avait conçu Jésus Christ sans le concours d'un homme. Quand je leur eus expliqué que le décret du pape signifiait que Marie avait été conçue elle-même sans être atteinte par le péché originel, ils affirmèrent que, pour leur Église, une telle doctrine était hérétique.

On pense bien que le cardinal Gousset n'osa pas répondre à mon travail, et reçut en silence les coups que je lui donnai. Il prévoyait qu'il n'aurait pas le dernier mot avec moi. Il en fut de même de M. Malou, évêque de Bruges, qui inventa, pour défendre la décision du pape, le système de la tradition occulte. Je poursuivis cet évêque et ses systèmes hérétiques avec vigueur. Il reçut aussi les coups sans mot dire. Mes ouvrages contre le faux dogme de 1854 firent du bruit, et le vénérable évêque de Chartres, Monseigneur Clausel de Montais fit, malgré son grand âge, le voyage de Paris pour me féliciter et m'encourager. Je connaissais ce respectable évêque et ses écrits. Quand il se rendit à Paris, il prit un logement au séminaire de Saint-Sulpice. Il ne savait pas que cette congrégation de Saint-Sulpice s'était ralliée à l'ultramontanisme. Rome l'avait menacée de mettre à l'index les ouvrages de son supérieur, M. Carrière, et cela avait suffi pour lui faire abandonner le gallicanisme pourtant si mitigé de son ancien supérieur Emery. Quand on sut à Saint-Sulpice que Mgr Clausel de Montais voulait me voir et m'encourager, on mit tout en oeuvre pour empêcher le rendez-vous. Je me présentai au séminaire, mais on me dit que Monseigneur était tellement fatigué du voyage, que je devais mettre ma visite au lendemain. Je me présentai le lendemain; et l'on me dit que Monseigneur avait eu peur d'être tout à fait malade à Paris et qu'il était retourné chez lui.

J'appris que tout cela était faux, et que Mgr Clausel de Montais avait été désolé de ne m'avoir pas vu. Je lui écrivis que je m'étais présenté deux fois à son rendez-vous, et comment les Sulpiciens avaient trouvé moyen de m'empêcher de le voir. Mgr. Clausel de Montais était arrivé à l'extrême vieillesse; il mourut peu de temps après. Si tous les évêques de France avaient été aussi saints et aussi savants que Mgr. Clausel de Montais, Rome n'aurait pas réussi à répandre ses nouveaux dogmes, son nouveau culte, ses inventions de toutes sortes. Je m'appliquais à poursuivre tout cela dans l'*Observateur catholique*; je prouvais que, par toutes ses dévotions nouvelles, Rome remplaçait le christianisme par le paganisme; que le respect pour la Sainte Vierge devenait une mariolâtrie; que le culte du Sacré-Coeur était hérétique; que les prétendues révélations de Jésus Christ à la fille Alacoque étaient immorales et formaient une insulte à Jésus Christ lui-même; je poursuivais les prétendues prophétesses dont les récits étaient allégués en preuves des nouvelles erreurs; j'eus même la patience de lire attentivement les livres de la soeur Emmerich et de Marie d'Agréda, afin de les mettre en contradiction l'une avec l'autre. On croirait que les livres de ces deux hystériques ont été faits pour se contredire; elles se contredisent en effet même sur les plus petits faits et les plus petites circonstances de la vie de Jésus Christ et de la famille à laquelle il appartenait. Les deux inspirées, malgré leurs évidentes et innombrables contradictions, ont toujours leurs partisans dans l'Église papiste qui est possédée de l'esprit d'erreur. On y avait dès lors admis la conjuration du silence, à propos de mes publications, mais si l'on n'osait pas entreprendre de polémique contre moi, on essayait de m'intimider. Le directeur de la presse au ministère de l'intérieur, un nommé Salles, fut chargé de me dompter. Ce Salles

avait été préfet de Troyes. Lorsqu'il fut nommé directeur de la presse, Mgr Coeur l'alla trouver pour lui recommander de ne pas obéir aux dénonciations qui lui seraient faites certainement au sujet de mes ouvrages. Salles promit tout ce que Mgr. Coeur lui demanda et ne tint rien.

Je reçus un jour de lui un billet dans lequel il me pria de passer à son cabinet. Je m'y rendis avec le libraire chargé de la vente de mes ouvrages et des abonnements à l'*Observateur catholique*. A mon entrée dans son cabinet, Salles se leva en singeant un air majestueux qui ne lui allait pas du tout. Sans prendre la peine de saluer, ni moi, ni mon libraire, il me dit : «Monsieur, je vous ai appelé pour vous faire des observations touchant l'indigne revue que vous publiez. Il n'y a qu'un mauvais prêtre qui puisse attaquer ainsi tout ce que les catholiques respectent.» Je lui répondis : «Je croyais, Monsieur, qu'on ne rencontrait qu'au quartier Mouffetard des insulteurs de votre espèce; il paraît qu'on en rencontre aussi dans les ministères.» En prononçant ces paroles, je m'avançai pour prendre mon chapeau que j'avais déjà déposé sur un meuble. Mon libraire crut que j'allais donner un soufflet à Salles et il s'enfuit à toutes jambes. Il paraît que Salles s'était attendu à la même correction, car il avait fait un mouvement qui effraya mon libraire. Je n'avais pas eu du tout la pensée de donner à Salles le soufflet qu'il méritait; je n'ai jamais frappé personne. Je voulais tout simplement prendre mon chapeau et m'en aller, ce que je fis. Salles me suivit en me disant : «J'ai des ordres, je dois les exécuter». Je lui répondis dans l'antichambre, en présence de ses garçons de bureau stupéfaits : «Monsieur, je ne m'abaisse jamais jusqu'à répondre aux insolents,» et je me retirai.

Je trouvai dans la rue mon libraire pâle comme un mort. «Qu'avez-vous, lui dis-je ?» – «J'ai cru, me répondit-il, que vous alliez donner un soufflet à ce monsieur et que nous allions être arrêtés». Je me moquai de lui et je n'entendis plus parler de Salles qui portait bien son nom.

Je continuai donc l'*Observateur catholique* où je combattais les fausses doctrines, les faux miracles, les fausses révélations, le faux culte, les immoralités des casuistes, et toutes les cérémonies ridicules au moyen desquelles l'Église papiste voulait rétablir le vieux paganisme des Grecs et des Romains.

Je faisais chaque jour des progrès dans la connaissance de la papauté et j'en étais arrivé, en suivant la doctrine des Pères de l'Église primitive et les décrets des premiers conciles oecuméniques, à constater : que l'évêque de Rome n'avait aucune autorité de droit divin; qu'il avait reçu des conciles le titre de premier patriarche; qu'il avait voulu en abuser et exercer une juridiction sur l'Église entière; qu'il avait fini par ériger cette doctrine en dogme au neuvième siècle et par établir ce qu'on a appelé depuis la papauté. Je constatai qu'à partir de ce fait, les papes avaient favorisé l'établissement de nouvelles doctrines en Occident, en particulier l'hérésie cachée sous les expressions *Filioque*, ajoutées à l'ancien symbole.

J'étais devenu orthodoxe, sans avoir lu un seul livre orthodoxe, et uniquement d'après mes études sur les Pères de l'Église, les décrets des premiers conciles oecuméniques, et les faits incontestables de l'histoire de l'Église.

En faisant ces études, je prenais de nombreuses notes dans le but de publier un jour une grande histoire de l'Église.

J'en prenais aussi pour faire une *Histoire des jésuites* que je publiai au moment où je rédigeais l'*Observateur catholique*. Elle parut en trois volumes in-8°. Je n'y admis que des documents et des faits dont les jésuites eux-mêmes ne pouvaient nier l'authenticité.

Mon *Histoire des jésuites* était un véritable réquisitoire contre cette affreuse société qui a rempli le monde de ses erreurs, de ses intrigues, de ses vilenies. Outre les notes que j'avais prises en travaillant à mon *Histoire de l'Église de France*, j'eus à ma disposition une bibliothèque très riche en ouvrages favorables ou hostiles à la fameuse Compagnie, et j'en profitai largement. Je pus même me procurer des pièces appartenant aux archives secrètes du Vatican.

Les jésuites m'avaient fait menacer de terribles représailles si j'osais publier l'ouvrage que j'avais annoncé. J'ai dit plus haut que le frère de mon vénérable ami Léon Garapin s'était fait jésuite. Il écrivit à son frère que j'aurais à me repentir de mon audace et que l'on déchaînerait contre moi le fameux Crétineau-Joly, auteur responsable d'une prétendue histoire des jésuites dont les bons Pères lui avaient fourni tous les éléments, et dont il leur fit payer très cher la publication sous son nom. Je connaissais toutes les circonstances de cette publication et ce que pensaient les jésuites de Crétineau-Joly. J'avais appris tout cela d'un jésuite qui se trouva, en même temps que moi, dans la librairie des frères Guyot, qui vendaient l'*Histoire des jésuites* de Crétineau-Joly et mon *Histoire de l'Église de France*. Je n'étais pas à l'index alors, et les Guyot, mes libraires devenus depuis si respectables jésuites, ne ménageaient pas leurs expressions au sujet des bons pères, lorsqu'ils étaient sûrs de n'être pas entendus par eux. Tandis que le jésuite, chargé de la publication de Crétineau-Joly, parlait à coeur ouvert de ce personnage qui avait un

peu trop spéculé sur leur caisse, j'étais dans une pièce où Guyot m'avait laissé pour recevoir le bon père dans son cabinet. Il avait laissé la porte de son cabinet ouverte, et je pus entendre toute la conversation. Quand le bon père fut parti, Guyot vint à moi riant comme un fou, et ajouta quelques renseignements à ceux que le bon père avait donnés.

Je savais bien que Crétineau-Joly, en publiant son *Histoire des jésuites* et son *Clément XIV*, s'était moqué d'eux, mais je n'étais pas fâché d'apprendre, de la bouche d'un jésuite, les détails de cette spéculation.

On pense que je fus bien édifié, lorsque le Général de la Sainte Compagnie publia, dans les journaux, une note où il déclarait que la Compagnie n'avait jamais été pour rien dans les publications de Crétineau-Joly. Je n'avais pas besoin de cette déclaration solennelle pour apprécier à sa valeur la moralité du *petit troupeau choisi*, comme disait mon cher père Fantin. J'avais appris à connaître ce petit troupeau.

Lorsque mon ami Léon Garapin m'eut communiqué la lettre de son frère Alexandre, je lui répondis que je n'avais pas peur du terrible Crétineau-Joly, et que, s'il m'attaquait, je saurais lui répondre. La Sainte Compagnie se le tint pour dit; je publiai mes trois volumes sans avoir été attaqué ni par Crétineau-Joly, ni par qui que ce fût; les bons pères ne firent même pas mettre à l'index un ouvrage que l'on peut considérer comme le plus terrible réquisitoire contre eux. La mise à l'index aurait été, en effet, un moyen de donner de la publicité à mon ouvrage dans un parti où il fallait absolument qu'il fût ignoré.

L'*Histoire des jésuites* devait paraître à la librairie Didot, où je m'étais fait connaître par mes articles publiés dans l'*Encyclopédie du XIXe Siècle*. Lorsque je proposai mon manuscrit aux Didot, ils ne répondirent qu'à leur grand regret, ils ne pouvaient publier mon ouvrage : «Nous devons, me dirent-ils, ménager le gouvernement qui soutient nos grandes publications grecques et qui pourrait, à l'instigation des jésuites, nous retirer sa souscription». Alors je publiai l'ouvrage avec l'aide de quelques amis, et l'édition de 2,000 exemplaires fut placée en peu de temps.

J'essayai depuis d'en faire une seconde édition. Je fis des traités avec deux libraires qui, au moment de s'exécuter, me déclarèrent ne pouvoir tenir leurs engagements. J'aurais pu les poursuivre en justice, mais je n'avais pas grande confiance dans les juges qui auraient été chargés de l'affaire, et je ne fis pas de procès.

J'espère qu'un jour un libraire ne se laissera pas effrayer par les jésuites et donnera une seconde édition de mon livre, le plus savant et le plus sérieux qui ait été publié sur l'horrible compagnie qui a détruit en Occident l'esprit chrétien, et qui s'est mêlée à toutes les intrigues qui ont couvert de nombreux pays de sang et de ruines.

Il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui des gens qui s'imaginent se donner de l'importance, en disant que le jésuitisme et une vieille question dont on ne doit tenir aucun compte de nos jours. Ces gens dits sérieux ne sont que des imbéciles, qui n'ont pas la plus légère notion du jésuitisme et des jésuites. Les jésuites sont partout; le jésuitisme a pénétré dans toutes les classes de la société et y fait d'épouvantables ravages. Ceux qui n'en parlent que d'un air dédaigneux en sont eux-mêmes les victimes sans s'en douter.

On rencontre souvent des gens fort entichés de leur importance et qui vous disent sottement : «Je ne mange pas de jésuite». Qu'est-ce que cela prouve ? La nourriture serait, en effet, assez malsaine pour qu'on s'en prive; mais est-ce manger du jésuite que d'exposer les moyens astucieux et immoraux dont se servent les bons pères pour s'emparer d'une influence sociale dont ils abusent, et pour éclairer ceux qu'ils exploitent ? Mon *Histoire des Jésuites* est écrite sans passion; les documents authentiques y abondent et ils sont si incontestables que la fameuse Compagnie n'a jamais osé les attaquer. Quelques-uns de ces espions crasseux et hypocrites que la Compagnie emploie, se sont présentés chez moi pour me faire causer au sujet de mon ouvrage et des sources où j'avais puisé certains documents; mais ces cuistres n'ont pas eu de succès. Si j'avais vécu au bon vieux temps où les jésuites jouaient impunément du couteau ou du poison, j'aurais certainement dû prendre beaucoup de précautions; mais je n'en ai jamais pris d'autre que de laisser toujours la porte de mon cabinet ouverte, et d'éliminer promptement les cuistres qui s'étaient introduits chez moi comme des reptiles.

S'ils n'ont pu me faire de mal ostensiblement, les bons pères m'en ont fait le plus qu'ils ont pu par ces calomnies qu'ils savent si bien répandre partout. D'un établissement central part le mot d'ordre; des établissements secondaires, le mot est donné aux congrégations qui dépendent presque toutes de la Compagnie; des congrégations le mot d'ordre passe à toutes les associations, et, par elles, à tous les affiliés, à tous les dévots et dévotes. La calomnie ainsi établie défie toutes les réfutations. Le seul moyen à prendre contre elle, c'est de s'en moquer et de continuer avec énergie la lutte qui vous en a rendu digne.

C'est le moyen que j'ai employé. A toutes les insinuations des reptiles, j'ai répondu par des attaques directes, accablantes, très solides. J'ai prouvé ainsi à l'horrible Compagnie et à ses sectaires que je n'avais pas peur d'eux et que je les méprisais. Quelques personnes ont pu me trouver quelquefois trop rude pour certains adversaires; c'est qu'elles ne savaient pas quels ennemis j'avais à combattre. On ne peut lutter avec avantage contre l'hypocrisie et le mensonge que par la franchise et la vérité, sans se préoccuper si la franchise et la vérité pourront sembler trop rudes aux yeux des gens timides, qui voudraient tout ménager parce qu'ils ne se trouvent pas sur la brèche et n'ont pas à combattre.

Dites-moi, cher lecteur, si vous étiez obligé de vous battre avec des loups enragés, conserveriez-vous assez de sang-froid pour ménager vos coups et rendre votre défense polie et bénigne ? Vous lutteriez avec énergie, vous ne ménageriez pas vos coups, et vous feriez bien.

Je publiai encore contre mes adversaires un autre ouvrage qui les mit en fureur : *Les Mémoires et Journal de l'abbé Ledieu sur la vie et les ouvrages de Bossuet, évêque de Meaux*.

Ce grand homme a eu des faiblesses; il en a eu vis-à-vis de Louis XIV, sans toutefois approuver ce que ce roi fit de mal; il en eut vis-à-vis de Rome, et croyait que l'on ne devait pas faire schisme avec la papauté; mais au milieu des luttes, fort vives de son temps, entre gallicans et ultramontains, entre jésuites et jansénistes, il sut conserver une position supérieure et indépendante, tout en faisant parfois des concessions de circonstance, pour plaire à son grand roi. Louis XIV avait aussi pour Bossuet les sentiments d'un profond respect, et acceptait de lui des remontrances qu'aucun autre n'aurait pu lui adresser.

Sans se rallier à l'école de Port-Royal, Bossuet professait des doctrines conformes à celles de cette savante et illustre école, et détestait les doctrines jésuitiques. Le père Quesnel ayant publié son ouvrage intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, les jésuites en firent grand bruit.

Ils y trouvaient, en effet, sous des formes très pieuses, la réfutation de toutes leurs doctrines sur la dévotion et sur les cas de conscience. On soumit à Bossuet l'ouvrage du père Quesnel; il l'approuva et fit une préface qui devait être mise en tête de l'ouvrage.

Les jésuites n'en devinrent que plus hostiles à l'ouvrage, et travaillèrent si bien contre lui qu'ils décidèrent Rome à faire la fameuse bulle *Unigenitus*, dans laquelle on accusa Quesnel de toutes les erreurs. Les jansénistes reçurent dès lors le titre de *Quesnellistes*, et une nouvelle hérésie fut improvisée.

Seulement, une chose gênait les jésuites : l'approbation donnée par Bossuet à l'ouvrage que Rome condamnait comme hérétique. On n'osait pas dire que Bossuet avait manqué d'intelligence en approuvant un livre que Rome avait condamné si rigoureusement. On répandit alors cette légende : que Bossuet n'avait pas fait, pour être imprimée, sa fameuse préface, et qu'après réflexion, il l'avait condamnée. Le cardinal de Beausset, historien de Bossuet, mit surtout cette légende en circulation. Ce personnage eut entre les mains les manuscrits de Bossuet, et ceux de son secrétaire l'abbé Ledieu. Les circonstances me mirent entre les mains les mêmes manuscrits, parmi lesquels je trouvai les notes autographes du cardinal-historien. J'y trouvai la preuve qu'il avait sciemment falsifié les manuscrits, et qu'il n'y avait pris que ce qui lui convenait. J'en étais là de mes études lorsque Poujoulat eut l'idée de publier ses *Lettres sur Bossuet*. Poujoulat se croyait un homme de haute capacité, un grand écrivain religieux surtout. Les légitimistes l'adulaient. Cependant, c'était un pauvre écrivain qui essaya de tous les genres religieux et ne réussit en aucun. Quand je lus ses lettres sur Bossuet, j'y trouvai, outre mille autres erreurs, la légende que le cardinal de Beausset avait mise en circulation. J'en écrivis au *Journal des Débats*, qui admit ma lettre.

Ce journal avait alors pour principal rédacteur un petit myope nommé Sylvestre de Sacy. Il s'était imaginé qu'il était allié à la fameuse famille des Le Maistre de Sacy, une des gloires de la magistrature et de l'école de Port-Royal. Il n'en était rien, mais il s'appliquait à le faire croire en rééditant de petits ouvrages religieux qui sortaient de l'école de Port-Royal. C'est à cette disposition que je dois l'insertion dans le *Journal des Débats* de ma lettre où je prouvais que Bossuet avait réellement approuvé le livre du père Quesnel, et que sa préface était bien destinée à l'impression.

Dulac, de *l'Univers*, se hâta de prendre parti pour Poujoulat; mais je le réduisis au silence par une brochure que je publiai sur la question. Poujoulat vérifia lui-même les textes du manuscrit de Ledieu que j'avais cités, et qui fut très gracieusement mis à sa disposition. Il convint, en particulier, que j'avais raison; mais il n'était pas homme à en convenir en public. Dulac, qui ne s'était occupé de la question que sur les données de Poujoulat, ne reconnut pas davantage son erreur. Mes deux antagonistes se renfermèrent dans un silence prudent.

Lorsque j'eus en ma possession les manuscrits de Bossuet et de Ledieu, je me rendis à la Bibliothèque nationale pour étudier les autres manuscrits que j'y pourrais trouver sur le même sujet. Je trouvai le manuscrit des *Mémoires de l'abbé Ledieu*; on n'était pas certain de leur authenticité; je la fournis en disant qu'ils étaient de la même écriture que le *Journal* dont l'authenticité n'était pas contestée, et d'autres notes dont j'étais en possession et qui étaient également de l'abbé Ledieu. Je commençai alors la publication de ces manuscrits qui démentent le cardinal de Beausset et les autres écrivains qui avaient travaillé d'après lui.

Je démontrai aussi que Bossuet fut hostile aux jésuites et à leurs doctrines; que s'il fut gallican trop timide, il se montra néanmoins ennemi de l'ultramontanisme. Il se montra surtout ennemi des jésuites dans la censure des casuistes. Dans cette censure, on ne nomma pas les auteurs; mais l'abbé Ledieu, qui écoutait toujours aux portes, connaissait les auteurs censurés, et il fit *la Clef de la censure*, pour ouvrir tous les secrets dont on s'était entouré en cette affaire. Cet ouvrage de Ledieu existe en manuscrit dans la Bibliothèque du séminaire de Meaux. J'aurais voulu le publier et j'allai, dans ce but, faire visite au bon évêque Allou, qui me renouvela, en cette circonstance, ses témoignages d'amitié. Il n'osa m'accorder ce que je lui demandais avant d'avoir consulté son entourage. L'entourage se prononça contre la publication de *la Clef de la censure*, dans la crainte d'éveiller la susceptibilité des bons pères jésuites. Je le regrette, car ma publication des manuscrits de Ledieu eût alors été complète, et complète aussi ma démonstration que Bossuet détestait les jésuites.

Il n'appartenait pas non plus à l'école de Port-Royal. Cependant les doctrines enseignées par cette illustre école avaient son approbation, comme le prouvent ses ouvrages et en particulier la préface destinée à l'ouvrage du père Quesnel. Lorsque j'eus l'heureuse chance de retrouver une grande partie des manuscrits de Bossuet dans une vente publique,⁴ j'acquis la preuve que *l'Avertissement sur les Réflexions morales du père Quesnel* avait été composé et revu avec soin par Bossuet, et qu'il avait préparé et annoté la dernière copie destinée à l'impression. Il n'y a plus moyen aujourd'hui de dire honnêtement ce qu'avait dit le cardinal de Beausset : que Bossuet n'avait pas fait son *Avertissement* pour être imprimé. C'est tout le contraire qui est vrai. Ce fait est de la plus haute gravité pour les discussions théologiques qui avaient lieu alors, et pour déterminer le vrai caractère de Bossuet dans ces discussions.

Bossuet jouissait d'une telle autorité dans les luttes doctrinales, que les jésuites auraient bien voulu faire croire qu'il était pour eux. Le cardinal de Beausset essaya de le faire croire, même en falsifiant le *Journal* de Ledieu et les autres documents qu'il eut sous les yeux. Il laissa même dans les manuscrits des notes écrites par lui-même, et qui prouvent qu'il fit ces falsifications sciemment et de propos délibéré. Depuis que je le prouvai dans ma publication des manuscrits de l'abbé Ledieu, le parti jésuitico-ultramontain s'est acharné après la mémoire de Bossuet et a publié contre ce grand homme des ordures ignobles. J'ai dit que les trois pierrots du conciliabule de la Rochelle, qui m'ont honoré de leur haine, de concert avec le sieur Pallu leur ami, auraient voulu se coaliser pour arracher une plume à *l'Aigle* de Meaux. Les autres membres du conciliabule n'osèrent pas se charger d'une besogne aussi honteuse.

Pendant qu'on imprimait mon ouvrage sur Bossuet, un fanatique de jésuitisme, nommé U. Maynard, allait souvent chez Didier, mon éditeur, pour le menacer de faire une guerre des plus redoutables à ma publication. Toutes ses menaces se réduisirent à un article ignare publié dans la *Bibliographie catholique*. Je réduisis à néant, sans aucune difficulté, le fameux article de U. Maynard, et ma réfutation parut dans la *Bibliographie catholique*, qui avait publié auparavant les articles du savant abbé Caillau sur mon *Histoire de l'Église de France*.

Tous les grands journaux de Paris rendirent compte de ma publication des manuscrits de Bossuet et en firent les plus grands éloges.

L'Observateur catholique ne s'arrêtait pas dans sa publication, et poursuivait sa course à travers mes grandes publications. Les ultramontains m'avaient en horreur, ce qui me plaisait beaucoup.

Ici un petit épisode. L'éditeur des *Mémoires et Journal de l'abbé Ledieu* était Didier, qui intitulait sa maison *Librairie académique*. Pour le brave éditeur, un académicien devait absolument mettre son nom sur les plus importantes de ses publications. Il me proposa donc un jour de faire précéder mon travail d'une préface signée de M. Sylvestre de Sacy, qui venait d'être nommé *immortel*.

⁴ N'ayant pas d'argent pour aborder la vente de ces manuscrits, je priai mon ami Parent du Châtelet de les acheter. Il les acheta à un prix dérisoire; les vendeurs ne savaient pas ce qu'ils vendaient. M. Parent du Châtelet en fit présent à la Bibliothèque nationale.

Cet immortel n'ayant aucun titre littéraire, avait été obligé de faire imprimer en deux volumes ses articles publiés dans le *Journal des Débats*, pour prouver qu'il avait fait quelque chose. Sans cela, son bagage littéraire aurait été le même que celui du baron Pasquier, qui, selon le Charivari, était entré à l'Institut précédé d'une énorme voiture de papier blanc, traînée par quatre chevaux. Le petit myope Sylvestre, dit de Sacy, aurait dû, je pense, se hâter de joindre son nom au mien pour la publication des manuscrits de Ledieu, et trouver que je lui faisais honneur en consentant à accepter sa préface et son nom. Le petit myope Sylvestre n'en jugea pas ainsi. Il voulut bien accepter mon travail, mais à la condition qu'il lui serait attribué à lui seul et que son nom seul apparaîtrait sur la publication.

Cette impertinence ne valait qu'une réponse; je la lui adressai et je refusai sa préface et son nom.

Voyez-vous ce petit Sylvestre se gonflant dans sa nullité et refusant de mettre son nom à côté de celui de l'auteur de l'*Histoire de l'Église de France* ! Je dégonflai cette grenouille, et je lui fis comprendre que ce n'était pas son nom qui aurait illustré le mien, mais le mien qui aurait illustré le sien. Le petit immortel a vu mourir ses oeuvres, avant de mourir lui même, et l'auteur de l'*Histoire de l'Église de France* voit ses oeuvres vivre avec lui; plusieurs lui survivront. L'*Observateur catholique* me fit d'autres ennemis, sur lesquels je ne comptais pas, c'est-à-dire ceux que les jésuites et consorts appellent jansénistes. Lorsque je faisais l'éloge de l'école de Port-Royal, ils battaient des mains et m'exaltaient, mais dès qu'ils me virent réduire la papauté à ses proportions orthodoxes, ils m'adressèrent des observations. Qui l'aurait cru ?

La situation des jansénistes, représentés principalement par l'ancienne Église de Hollande, est assez singulière vis-à-vis de la papauté. Lorsqu'un évêque est élu, il adresse au pape une lettre de communion; le pape répond par une excommunication, et prétend que les excommuniés n'appartiennent pas à l'Église; qu'ils sont hérétiques, schismatiques, etc., etc. Les excommuniés prétendent qu'il ne sont séparés de l'Église qu'en apparence, puisqu'ils en appellent du pape au concile général ou oecuménique. Qu'est-ce que le concile général pour eux ? L'assemblée des évêques de l'Église romaine convoqués par le pape, présidés par le pape, approuvés par le pape dans leurs décisions. Ils savent bien que leur appel n'a aucune signification. Ils doivent même en avoir la démonstration aujourd'hui, puisqu'en 1869-70 le pape a assemblé à Rome un concile qui réunissait toutes les conditions d'un vrai concile oecuménique tel que les jansénistes de Hollande l'acceptent. Ils se sont adressés à ce concile pour obtenir justice contre la papauté; le concile ne leur a même pas répondu et a décidé qu'il fallait croire à l'infaillibilité papale transformée en dogme. Ils devaient bien s'attendre à cette décision, mais ils feignaient de ne pas la prévoir. Aujourd'hui, qu'ont-ils à dire ? Qu'on n'a pas voulu les entendre ? Mais si le concile qu'ils doivent appeler oecuménique d'après leurs principes, n'a pas voulu les entendre, c'est qu'il les condamnait et n'attachait aucune importance à leurs revendications. Cela doit leur suffire pour apprécier la papauté, son prétendu concile oecuménique, et ses décisions hérétiques. Leurs *distinguo* n'ont plus aucune valeur.

En face de l'ancienne Église de Hollande, et en opposition avec elle, le pape établit d'abord des vicaires apostoliques; il les transforma ensuite en évêques attachés à des sièges déterminés, ce qui fit que l'Église de Hollande fut double; qu'on éleva autel contre autel, épiscopat contre épiscopat, et cela en présence d'une majorité protestante qui se moquait des jansénistes et des papistes.

Il n'y avait qu'un moyen, pour les jansénistes, de sortir de la situation illogique où ils se trouvaient : c'était d'en revenir à la notion orthodoxe de la papauté. J'essayai de leur faire comprendre, dans l'*Observateur catholique*, que c'était pour eux l'unique planche de salut, l'unique moyen de donner à leur Église l'importance qu'elle aurait dû avoir. Les jansénistes me reprochèrent mes tendances anti-papistes. Le vénérable archevêque d'Utrecht, Van Santen, se déclara pour moi; je possède de lui plusieurs lettres. Si ce respectable évêque n'avait pas été si vieux et n'était pas mort sur ces entrefaites, je crois que nous nous serions parfaitement entendus et que la vieille Église hollandaise aurait renoncé à sa théorie illogique sur la papauté. Après sa mort, on en revint à des reproches ridicules et on écrivit à l'*Observateur catholique* des lettres en faveur de la théorie papale-gallicane. Je demandai à mes correspondants des preuves en faveur de leur théorie. On me renvoya à la *Théologie de Lyon*.

Qu'est-ce que c'est que la *Théologie de Lyon* ? Un cours de théologie destiné aux séminaires, comme la *Théologie de Bailly*, la *Théologie de Poitiers* et autres abrégés qui se ressemblent et sont copiés les uns sur les autres. Je n'eus aucune peine à prouver que la *Théologie de Lyon* n'avait cité en faveur de la théorie gallicane de la papauté que des textes

falsifiés et sans aucune valeur, cités dans tous les abrégés de théologie gallicans ou ultramontains.

Comme je réduisais à sa juste valeur le fameux texte de saint Irénée, un Lyonnais, appartenant à l'Eglise anti-concordataire, dite petite Eglise, vint à la rescousse de l'Eglise de Hollande. Ce pauvre homme avait copié le texte dans une traduction française publiée sous les auspices de l'abbé de Genoude, lequel n'avait jamais lu le texte très probablement. Je prouvai à mon pauvre anti-concordataire que saint Irénée avait dit tout le contraire de ce qu'il lui attribuait d'après l'abbé de Genoude, et qu'il ferait bien de chercher d'autres preuves en faveur de la papauté.

N'est-il pas très drôle d'avoir rencontré comme défenseurs de la papauté, des jansénistes et des anti-concordataires condamnés par la papauté ? Ils voulaient absolument que la papauté fût le centre d'unité de l'Eglise, par droit divin, et ils condamnaient les actes de la papauté, et la papauté les condamnait eux-mêmes.

Mes adversaires réduits au silence, ne cherchèrent pas à détruire mes preuves; mais ils restèrent dans leurs préjugés. J'ai vu, dans cette obstination, une preuve de l'influence mortelle que la papauté a exercée sur les consciences. Moi-même j'en avais été victime; mais je dois dire que je professai franchement et ouvertement la vérité dès qu'elle me fut connue.

Si l'Eglise de Hollande avait eu la même loyauté, elle ne serait pas tombée dans l'état misérable où elle se trouve aujourd'hui; elle n'avait qu'un pas à faire dans la vérité pour se trouver en union avec la vénérable et apostolique Eglise catholique-orthodoxe d'Orient. Elle serait devenue, en Occident, un centre d'orthodoxie autour duquel auraient gravité les catholiques scandalisés des entreprises hétérodoxes de la papauté, et les protestants restés chrétiens. Une grande Eglise catholique-orthodoxe aurait existé en Occident; elle aurait donné la main à la grande Eglise catholique-orthodoxe d'Orient, et l'Eglise papiste n'aurait plus été qu'une secte méprisée pour ses doctrines anti-chrétiennes, et ses pratiques païennes.

Au lieu de cet avenir brillant, le clergé hollandais a fait à son Eglise une situation ridicule, illogique. Cette Eglise tombe chaque jour plus bas; elle se disloque, se débat dans le vide; ses fidèles l'abandonnent; elle n'existerait plus si elle n'avait quelques finances pour se soutenir. Tel est le résultat de ses théories contradictoires sur la papauté.